



EMERA ANNONCE LA MAJORATION DU PLACEMENT D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES ANNONCÉ PRÉCÉDEMMENT

**NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX
ÉTATS-UNIS.**

Le présent communiqué constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus d'Emera daté du 12 août 2021 relatif à son prospectus préalable de base simplifié daté du 5 août 2021.

HALIFAX (Nouvelle-Écosse) le 15 septembre 2021 : Emera Incorporated (« **Emera** » ou la « **Société** ») (TSX : EMA) a annoncé aujourd'hui qu'elle a convenu de majorer son placement annoncé précédemment et d'émettre 9 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série L (les « **actions privilégiées de série L** ») au prix de 25,00 \$ chacune. Ces actions seront émises à un syndicat de preneurs fermes du Canada dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. et Marchés des capitaux CIBC, dans le cadre d'un placement dont le produit brut totalisera 225 000 000 \$.

Les porteurs d'actions privilégiées de série L auront le droit de recevoir les dividendes fixes en espèces privilégiés et cumulatifs, d'un montant annuel de 1,15 \$ par action et payables trimestriellement qui seront déclarés par le conseil d'administration de la Société et dont le rendement sera de 4,60 % par année. Le dividende initial, s'il est déclaré, sera payable le 15 novembre 2021 et sera de 0,1638 \$ l'action, compte tenu de la date de clôture prévue, soit le 24 septembre 2021.

Les actions privilégiées de série L ne pourront pas être rachetées par la Société avant le 15 novembre 2026. À compter du 15 novembre 2026, la Société peut racheter les actions privilégiées de série L en circulation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sans le consentement du porteur, en payant les montants suivants : 26,00 \$ l'action, si le rachat est effectué avant le 15 novembre 2027; 25,75 \$ l'action, si le rachat est effectué à compter du 15 novembre 2027, mais avant le 15 novembre 2028; 25,50 \$ l'action, si le rachat est effectué à compter du 15 novembre 2028, mais avant le 15 novembre 2029; 25,25 \$ l'action si le rachat est effectué à compter du 15 novembre 2029, mais avant le 15 novembre 2030; et 25,00 \$ l'action, si le rachat est effectué à compter du 15 novembre 2030, majoré, dans chaque cas, de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date fixée aux fins du rachat, exclusivement. Les actions privilégiées de série L n'ont pas de date d'échéance fixe et ne sont pas rachetables au gré de leurs porteurs.

Le placement est assujéti à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des organismes de réglementation et des bourses de valeurs. Le produit net tiré du placement sera affecté aux fins générales de l'entreprise.

Au Canada, les actions privilégiées de série L seront offertes au public par voie d'un supplément de prospectus relatif au prospectus préalable de base simplifié d'Emera daté du 12 mars 2021. Les titres dont il est fait mention dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, sauf s'ils sont inscrits ou conformément à une dispense applicable des exigences d'inscription.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat à l'égard des titres dans une province, un État ou un territoire dans lequel une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente serait illégale, et ces titres ne pourront faire l'objet d'une telle offre, d'une telle sollicitation ou d'une telle vente dans une telle province, un tel État ou un tel territoire.



Information prospective

Le présent communiqué renferme de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés portant sur la vente et le placement prévus d'actions privilégiées, le volume d'actions privilégiées vendues et placées et le moment de la vente et du placement ainsi que l'affectation prévue du produit net tiré du placement d'actions privilégiées par Emera. Il est recommandé de ne pas se fier indûment à cette information prospective, qui n'est valable qu'à la date des présentes. De par sa nature, l'information prospective exige qu'Emera formule des hypothèses et comporte des risques et des incertitudes. Ces énoncés reflètent le point de vue actuel de la direction d'Emera et sont fondés sur l'information dont elle dispose à l'heure actuelle. Il se peut que les prédictions, prévisions, conclusions et projections qui constituent de l'information prospective soient inexactes, que les hypothèses formulées par Emera soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux dont il est question dans l'information prospective. Des renseignements détaillés supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent dans les documents déposés par Emera auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières, y compris à la rubrique « Risque d'entreprise et gestion du risque » du rapport de gestion annuel d'Emera ainsi qu'à la rubrique « Principaux risques financiers et incertitudes » qui figure dans les notes afférentes aux états financiers annuels d'Emera, qui sont accessibles par voie électronique sous le profil d'Emera sur SEDAR, à www.sedar.com.

À propos d'Emera

Emera est une société diversifiée sur le plan géographique qui exerce ses activités dans les secteurs de l'énergie et des services, dont le siège social est situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et dont l'actif se chiffre à environ 31 milliards de dollars et les produits pour 2020, à plus de 5,5 milliards de dollars. La Société investit dans la production, le transport et la distribution d'électricité, ainsi que le transport et la distribution de gaz naturel, et sa stratégie est axée sur la transformation de sources d'énergie à émissions de carbone élevées en sources d'énergie à faibles émissions de carbone. Emera possède des investissements au Canada, aux États-Unis et dans quatre pays des Caraïbes. Ses actions ordinaires et actions privilégiées sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles respectifs EMA, EMA.PR.A, EMA.PR.B, EMA.PR.C, EMA.PR.E, EMA.PR.F, EMA.PR.H et EMA.PR.J. Ses certificats représentant des actions ordinaires étrangères sont inscrits à la cote de la Bourse de la Barbade sous le symbole EMABDR et à la cote de la Bahamas International Securities Exchange sous le symbole EMAB. Des renseignements additionnels figurent à www.emera.com ou à www.sedar.com.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Emera Inc.

Relations avec les investisseurs :

Dave Bezanson, vice-président, Relations avec les investisseurs et responsable des régimes de retraite
902 474-2126

dave.bezanson@emera.com

Médias :

902 222-2683

media@emera.com